



CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 03 AVRIL 2019 – 20 HEURES

PROCES -VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Bruno CORILLION, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, Olivier PERON, Bernard PERRAUT, Stéphane QUIVIGER, Kévin RIEFOLO (*arrivé à 20h04*), Pascal ROUE, Laurent SEITE, Bernard SIMON ;
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Françoise CADIOU, Anne DANIELOU, Corinne LE BIHAN, Annaïck LE GALL, Françoise LE MAREC, Christine MOAL, Odile MULNER-LORILLON, Bernadette PETRY, Joëlle TOUS-MADEC.

Procurations :

Mmes Katiba ABIVEN, Morgane COZ, Christine LE GARZIC, Nathalie QUEMENER, MM. François MOAL, Yoann MAUXION.

Mandataires :

Monsieur le Maire, mandataire de Mme Katiba ABIVEN
Mme Joëlle TOUS-MADEC, mandataire de Mme Morgane COZ
M. Stéphane CLOAREC mandataire de Mme Nathalie QUEMENER
M. Bernard PERRAUT, mandataire de M. François MOAL
M. Jean-Louis KICHENIN, mandataire de Mme Christine LE GARZIC
M. Bernard SIMON mandataire de M. Yoann MAUXION

Absents : /

Date de la convocation : 27 mars 2019

Secrétaire de séance : M. Stéphane QUIVIGER

La séance est ouverte à 20 heures

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie le quorum et fait savoir que six procurations ont été établies pour cette séance du Conseil Municipal du vendredi 3 avril 2019 :

- Mme Katiba ABIVEN, absente, donne procuration à Monsieur le Maire
- Mme Morgane COZ, absente, donne procuration à Mme Joëlle TOUS-MADEC
- Mme Nathalie QUEMENER, absente, donne procuration à M. Stéphane CLOAREC
- M. François MOAL, absent, donne procuration à M. Bernard PERRAUT
- Mme Christine LE GARZIC, absente, donne procuration à M. Jean-Louis KICHENIN
- M. Yoann MAUXION, absent, donne procuration à M. Bernard SIMON

M. Stéphane QUIVIGER est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de M. Kévin RIEFOLO à 20h04



1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2019

(Rapporteur : M. le Maire)

Exposé :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 février 2019 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2019
est approuvé à l'unanimité des membres présents**

2- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-POL-DE-LEON ET LA SOCIETE ENEDIS

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Un poste de transformation électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité doivent être implantés sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune.

La société Enedis (anciennement ERDF) sollicite aujourd'hui la commune pour établir un acte notarié afin de formaliser l'implantation d'un poste de transformation et tous ses accessoires de distribution publique d'électricité sur la parcelle suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AN	185	RUE DU SEMINAIRE	00 ha 03 a 20 ca

Le projet d'acte authentique transmis par la SCP PERRAUT-PIRIOUX, notaires à Rennes, a été joint à la note synthèse. Tous les honoraires, droits et frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique lié à l'opération susvisée.**

3- DEMANDE DE SUBVENTION : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Exposé :

La ville porte le projet d'aménagement d'un terrain multisports qui serait situé sur le Complexe sportif des Carmes.

Cet équipement dont le plan a été joint à la note de synthèse, ouvert à tout public avec accessibilité PMR, serait :

- D'une dimension de 24 ml x 12 ml ;
- Entièrement clos par une palissade de 1,10 ml de haut et de 3 ml de haut derrière les buts ;
- Composé d'une surface en résine acrylique.

Différentes aires de jeux seraient tracées afin de favoriser la pratique du basket, handball, football...

Les objectifs sont de permettre :

- À tous la pratique de diverses activités ;
- Aux adolescents de se rencontrer et pratiquer les activités dans un lieu sécurisé ;
- Aux licenciés de football de pratiquer leur sport favori à tout moment de l'année en complément du terrain synthétique ;
- Aux jeunes licenciés du basket de s'entraîner ;
- Aux jeunes licenciés du tennis de pratiquer le mini-tennis ;
- À tous les usagers de se retrouver en un lieu commun de rencontre intergénérationnelle et ainsi créer un premier lien social, favorisant le « vivre-ensemble ».

Le coût global des travaux est estimé à 50.000 € HT soit 60.000 € TTC qui se décomposent comme suit :

- Travaux de voirie réseaux divers : Terrassement, empierrement, bordures, pluvial et enrobés : 24.000€ TTC ;
- Fourniture et pose du Multisports : Structures, revêtement, mobilier urbain et tracé des lignes : 36.000€ TTC.

Discussion :

Monsieur Jean-Louis KICHENIN souhaite savoir si la réservation de terrain est conservée dans le cas d'une installation d'un groupe électrogène par Enedis.

Monsieur Hervé JEZEQUEL informe que l'implantation prévue ne pose aucun problème à l'installation d'un groupe électrogène.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Sollicite l'octroi de subventions au taux maximal pour le financement de ce projet auprès :**
 - **Du Centre National pour le Développement du Sport au titre du Plan Héritage 2024 ;**
 - **Du Conseil Régional de Bretagne ;**
 - **Du Conseil Départemental du Finistère.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

4- DEMANDE DE SUBVENTION : REFECTION DE LA PISTE D'ELAN DU SAUTOIR EN LONGUEUR

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Exposé :

La ville porte le projet de rénover la piste d'élan du sautoir en longueur située au Complexe sportif des Carmes en raison de son état de vétusté et des contraintes d'utilisation exigées lors des compétitions régionales du club et de son utilisation par les établissements scolaires.

Les travaux consisteraient au remplacement du revêtement synthétique en « élastan » des deux pistes d'élan ainsi qu'au remplacement de planches d'appel représentant une surface d'environ 180 m². Le plan de masse a été annexé à la note de synthèse.

Le coût global des travaux est estimé à 19.166,67 € HT soit 23.000 € TTC :

- Protection des équipements existants (piste en Elastan, caniveaux, terrain, etc.) ;
- Sur les deux couloirs d'élan :
 - Décapage du revêtement existant ;
 - Terrassement et réalisation du fond de forme ;
 - Fourniture et pose de nouvelles planches d'appel ;
 - Réalisation du nouveau revêtement type Elastan

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Sollicite l'octroi de subventions au taux maximal pour le financement de ce projet auprès :**
 - **Du Centre National pour le Développement du Sport au titre du Plan Héritage 2024 ;**
 - **Du Conseil Régional de Bretagne ;**
 - **Du Conseil Départemental du Finistère.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

5- DEMANDE DE SUBVENTION : RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL D'HONNEUR

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Exposé :

Un diagnostic de la pelouse naturelle du terrain d'honneur de football, situé au complexe des Carmes, a été réalisé en mars 2018. Le plan de situation a été joint à la note de synthèse. Ceci a permis d'identifier les problèmes rencontrés et de définir le programme de travaux estimé à 29.000 € HT soit 34.800 € TTC :

- Reprise de la planéité par nivelage et scalpage du terrain ;
- Renforcement du drainage existant ;
- Semi du nouveau gazon à levée rapide (immobilisation 120 jours) ;
- Travaux de finition et traitements.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Sollicite l'octroi de subventions au taux maximal pour le financement de ce projet auprès :**
 - **De la Ligue Bretagne de Football ;**
 - **Du Centre National pour le Développement du Sport au titre du Plan Héritage 2024 ;**
 - **Du Conseil Régional de Bretagne ;**
 - **Du Conseil Départemental du Finistère.**
- **Sollicite chaque financeur afin d'autoriser le démarrage des travaux dès juin 2019 avant notification des décisions d'aide ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

6- DEMANDE DE SUBVENTION : REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE DU STADE DE FOOTBALL

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Exposé :

En raison de la vétusté, des normes existantes et des exigences de sécurité, les mains courantes en béton du terrain d'honneur de football situé au complexe des Carmes doivent être remplacées par de nouvelles mains courantes en acier galvanisé avec en outre, la pose de deux portails et d'un portillon.

Les travaux, d'un coût global estimé à 41.666,67 € HT soit 50.000 € TTC, consistent donc à :

- Déposer la main courante existante ;
- Reprendre les scellements des poteaux ;
- Remettre en état les sols ;
- Poser la nouvelle main courante.

Discussion :

Monsieur Hervé JEZEQUEL précise que les trois précédentes opérations sont budgétisées. En revanche, les crédits concernant le remplacement de la main courante seront inscrits ultérieurement.

Madame Bernadette PETRY demande quel est le montant des subventions figurant au budget.

Monsieur Stéphane CLOAREC répond « zéro euro » et indique que seuls sont inscrits les montants de subventions dont les arrêtés ont été reçus.

Monsieur Hervé JEZEQUEL ajoute que les subventions perçues viendront en déduction du coût global de chaque opération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Sollicite l'octroi de subventions au taux maximal pour le financement de ce projet auprès :**
 - De la Ligue Bretagne de Football ;
 - Du Centre National pour le Développement du Sport au titre du Plan Héritage 2024 ;
 - Du Conseil Régional de Bretagne ;
 - Du Conseil Départemental du Finistère.
- **Sollicite chaque financeur afin d'autoriser le démarrage des travaux dès juin 2019 avant notification des décisions d'aide ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

7- VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2019

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Exposé :

La Commission « Associations et Activités sportives » s'est réunie le 5 mars 2019 afin d'examiner les demandes de subventions présentées pour l'année 2019.

Les tableaux des subventions de l'exercice 2019, annexés à la note de synthèse, recensent la totalité des demandes examinées et précisent les montants proposés.

Discussion :

Monsieur Jean-Marc CUEFF rappelle le montant inscrit au Budget Primitif 2019 est de 112.000 €. Le montant total des subventions allouées est de 80.466 € ventilé comme suit :

Associations sportives OMS :	52.203,00 €	64,87 %
Financement sport-santé :	1.750,00 €	2,18 %
Associations scolaires locales :	1.730,00 €	2,15 %
Associations humanitaires, sociales, médicales :	4.450,00 €	5,53 %
Associations culturelles :	15.300,00 €	19,01 %
Association animation locale :	1.150,00 €	1,43 %
Associations diverses :	3.883,00 €	4,83 %

Monsieur Jean-Marc CUEFF explique que les crédits restants pourraient, le cas échéant, être alloués à des demandes de subventions exceptionnelles.

Il tient à féliciter les associations comme celles du théâtre et du cinéma, qui ne demandent pas de subvention car elles maîtrisent leur budget.

ASSOCIATIONS SPORTIVES OMS	Montant obtenu 2018	Sollicité 2019	Proposition OMS	Commission Associations
Stade Léonard Kreisker	7 638,00 €	9 500,00 €	7 638,00 €	7 638,00 €
Centre Nautique St Pol	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Centre nautique (Mouillages)	1 210,00 €	1 248,00 €	1 248,00 €	1 248,00 €
St Pol tennis Club	6 038,00 €	6 038,00 €	6 038,00 €	6 038,00 €
ESK Tennis de Table	1 455,00 €	1 650,00 €	1 455,00 €	1 455,00 €
Kiai club	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Team Sport Breizh - ACL Léonarde	2 500,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	0,00 €
Handisport Club Léonard	2 182,00 €	2 200,00 €	2 182,00 €	2 182,00 €
St Pol Athlétic Club	3 273,00 €	3 600,00 €	3 273,00 €	3 273,00 €
Basket club léonard	6 547,00 €	6 547,00 €	6 547,00 €	6 547,00 €
A.S. Collège Jacques Prevert	1 309,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Compagnie d'Arc	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Gym entretien détente	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Yoga Mosaïque	90,00 €	100,00 €	90,00 €	90,00 €
ASCGO	630,00 €	630,00 €	630,00 €	630,00 €
Courses Pédestres St Pol-Morlaix	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Asso sportive de La Charité	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Education Sportive Canine du léon	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Yole Club St Politain	840,00 €	840,00 €	840,00 €	840,00 €
Pétanque Club St Pol	720,00 €	720,00 €	720,00 €	720,00 €
St Pol Step Gym Loisirs	200,00 €	500,00 €	200,00 €	200,00 €
Morlaix St Pol Gymnastique	1 345,00 €	1 800,00 €	1 345,00 €	1 345,00 €

Aïki Dojo Sankaku	420,00 €	500,00 €	420,00 €	420,00 €
Badmington " Penn Ar Bad	140,00 €	200,00 €	140,00 €	140,00 €
Dojo du Léon	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 25 voix pour et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)

Elan du Kreisker	3 637,00 €	3 700,00 €	3 637,00 €	3 637,00 €
<i>M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote</i>				

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)

OMS	1 191,00 €	1 191,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
OMS	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
<i>M. Jean-Louis KICHENIN ne participe pas au vote</i>				

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)

FINANCEMENT SPORT-SANTE	Montant obtenu 2018	Sollicité 2019	Commission Associations
Aiki Dojo Sankakou - Sport Santé		750,00 €	750,00 €
Yole Club St Politeain - Sport Santé		1 000,00 €	1 000,00 €

Discussion :

Monsieur le Maire félicite ces clubs qui ont le label Sport santé. Ces subventions spécifiques soutiennent des actions tournées vers le soin par le sport. Le conventionnement avec ces associations est établi sur trois années pour avoir une lisibilité.

Monsieur Jean-Marc CUEFF ajoute que chacun de ces dossiers, conséquents et labellisés, sont suivis par l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur Jean-Louis KICHENIN questionne Monsieur Bernard SIMON sur l'abstention systématique du vote des subventions.

Monsieur SIMON explique que les choix budgétaires proposés ne sont pas les leurs d'où cette position de principe, qui n'est ni contre les associations, ni un jugement de valeur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 25 voix pour et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)

ASSOCIATIONS SCOLAIRES LOCALES	Montant obtenu 2018	Sollicité 2019	Commissions Associations
Amicale Laïque foyer des jeunes et d'éducation populaire de Saint-Pol de Léon	1 300,00 €	1 500,00 €	1 480,00 €
AEP Skol Diwan Bro Kastell	250,00 €	637,00 €	250,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 25 voix pour
et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)**

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES-SOCIALES-MEDICALES	Montant obtenu 2018	Sollicité 2019	Commission Associations
Amicale des donneurs de sang de St Pol et sa Région	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Association des Paralysés de France	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Rêves de Clown	0,00 €	100,00 €	100,00 €
France Alzheimer	0,00 €	100,00 €	100,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 25 voix pour
et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)**

Association Transport scolaire de Trégondern	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
<i>M. Pascal ROUE ne participe pas au vote</i>			

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 24 voix pour
et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)**

Comité Léonard contre les myopathies	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Mme Françoise CADIOU ne participe pas au vote</i>			

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 24 voix pour
et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)**

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant obtenu 2018	Sollicité 2019	Commission Associations
Bagad Kevrenn Kastell	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Histoire et Archéologie	200,00 €	400,00 €	200,00 €
Le chant de la Rive	200,00 €	1 500,00 €	200,00 €
Le Chant de la Rive (Festival)	500,00 €		500,00 €
Les ouvriers de Saint-Joseph	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SPREV Fédération Régionale de sauvegarde du patrimoine religieux	2 100,00€	2 800,00 €	2 100,00 €
Ensemble Bleuniadur	3 000,00 €	5 500,00 €	3 000,00 €
Ensemble Bleuniadur (exceptionnelle)		8 000,00 €	8 000,00 €
Culture Planète 29		1 500,00 €	200,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 25 voix pour
et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)**

ASSOCIATIONS ANIMATION LOCALE	Montant obtenu 2018	Sollicité 2019	Commission Associations
Chorale Si On Chantait	200,00 €	300,00 €	200,00 €
AVF du Haut Léon	300,00 €	400,00 €	300,00 €
Le messenger Léonard - Colombophile	300,00 €	350,00 €	300,00 €
Confrérie de l'artichaut	350,00 €	600,00 €	350,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 25 voix pour
et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)**

ASSOCIATIONS DIVERSES	Montant obtenu 2018	Sollicité 2019	Commission Associations
Scouts et guides de France	200,00 €	250,00 €	200,00 €
Scouts et guides de France (exceptionnelle)		500,00 €	120,00 €
Foyer des retraités	100,00 €	150,00 €	100,00 €
Foyer des retraités (exceptionnelle)			50,00 €
Pétanque Loisirs Retraites	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Agriculteurs de Bretagne		683,00 €	683,00 €
Union locale des Anciens combattants	250,00 €	300,00 €	250,00 €

FNACA	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Association des officiers mariniers quartiers maîtres	250,00 €	300,00 €	250,00 €
Médailleurs Militaires de St Pol de Léon - AOOMM	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Société de chasse	400,00 €	500,00 €	400,00 €
Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de Pempoul	250,00 €	1 000,00 €	250,00 €
Amicalement'Votre	720,00 €	680,00 €	680,00 €
Société des Courses Hippiques de Morlaix St Pol (<i>prix de St Pol</i>)	200,00 €		200,00 €
A Fer et à Flots	200,00 €	250,00 €	200,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte le vote des subventions par 25 voix pour
et 4 abstentions (Mme Bernadette PETRY, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
M. Bernard SIMON et M. Yoann MAUXION)**

8- INSTANCES COMMUNAUTAIRES - REPARTITION DES SIEGES

(Rapporteur : M. le Maire)

Exposé :

Depuis la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des Assemblées Communautaires doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé.

Les communes membres peuvent convenir d'un nombre et d'une répartition des sièges reposant sur un accord local, à la condition de délibérer à la majorité qualifiée au plus tard le 31 août de cette même année précédant le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut, la répartition prévue par la loi en l'absence d'accord sera arrêtée. Ensuite, le Préfet doit arrêter, avant le 31 octobre 2019, la répartition des sièges qui s'appliquera sur toute la durée du prochain mandat qui commencera en 2020, sans possibilité de changement sauf dans le cas d'une fusion ou d'une extension de périmètre.

L'accord local entre communes est encadré par 5 critères :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué hors accord local ;
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale en vigueur ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- La part des sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population.

Les populations à prendre en compte sont les populations municipales établies par l'INSEE et en vigueur en 2019.

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, lors de sa réunion du 6 mars 2019, a proposé, à l'unanimité, de retenir l'« Accord Local » de répartition des sièges comme suit :

Communes	Population	% Population	Sièges actuels	ACCORD LOCAL		
				Nb sièges	% sièges	Strates /hab
St Pol de Léon	6 589	20,92	8	8	17,79	+ 5.000
Cléder	3 782	12	5	5	11,11	3.000 à 4.999
Plouescat	3 453	10,96	5	5	11,11	
Roscoff	3 363	10,67	5	5	11,11	
Plouénan	2 500	7,932	3	3	6,66	1.500 à 2.999
Santec	2 367	7,51	3	3	6,66	
Plounévez-Lochrist	2 312	7,336	3	3	6,66	
Plougoulm	1 766	5,603	3	3	6,66	
Lanhourneau	1 316	4,176	2	2	4,45	900 à 1.499
Sibiril	1 213	3,849	2	2	4,45	
Tréfléz	944	2,995	2	2	4,45	
Mespaul	944	2,995	2	2	4,45	
Tréflaouéan	504	1,599	1	1	2,22	- 900
Île de Batz	464	1,472	1	1	2,22	
TOTAL	31.517	100,00	45	45	100,00	

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve
l'Accord Local sur la gouvernance de Haut-Léon Communauté figurant ci-dessus.**

9- MUTUALISATION CCAS – MISE A DISPOSITION D'AGENT

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Exposé :

La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du voyage, par Haut-Léon Communauté, nécessite la mise en place d'un accompagnement social.

Ceci a pour objet de permettre aux voyageurs de bénéficier des dispositifs d'insertion, de droit commun et le cas échéant, d'actions adaptées.

Le projet social se déclinerait en cinq axes :

- L'accès au logement et à l'habitat adapté ;
- L'insertion et la formation professionnelle ;
- L'accès aux soins ;
- La scolarisation des enfants ;
- La médiation en cas de besoin, avec l'agent communautaire gestionnaire de l'aire.

Afin d'assurer ces missions, il est proposé de mutualiser, entre la commune et Haut Léon Communauté, l'agent communal chargé du CCAS à hauteur de 20 % de son temps à compter du 1^{er} juin 2019.

Une convention de mise à disposition formalisera cette démarche pour une période de trois ans, renouvelable, comprenant notamment les conditions de remboursement du montant de la rémunération et des charges sociales afférentes.

Cette mise à disposition nécessite l'acceptation écrite préalable de l'agent.

L'avis de la Commission Administrative Paritaire a été sollicité.

Les Comités Techniques de Haut-Léon Communauté et de la ville de Saint Pol de Léon ont émis un avis favorable.

Discussion :

Madame Bernadette PETRY demande si la personne recrutée sera seule.

Monsieur le Maire répond que le CCAS a en charge la gestion de l'accueil des Gens du Voyage. Il est difficile de trouver un agent pour travailler à hauteur de 20 % sur cet accompagnement. L'actuel agent du CCAS, par un conventionnement de mise à disposition auprès du Haut-Léon Communauté effectuera cette mission, après acceptation, à hauteur de 20 % de son temps.

Un gestionnaire sera sur place pour gérer l'aire d'accueil.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette démarche notamment la convention de mise à disposition de l'agent auprès de Haut Léon Communauté.

10- MUTUALISATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – MISE A DISPOSITION D'AGENT

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Exposé :

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de la commune sera mutualisé, par mutation, au sein de Haut-Léon Communauté à compter du 1^{er} mai 2019.

Seul l'agent chargé de la Direction serait transféré à Haut-Léon Communauté avec le maintien des conditions substantielles (maintien de son traitement lié à son grade et échelon et de son Régime Indemnitare).

Afin d'assurer le fonctionnement optimal de l'ACM et de permettre la poursuite de l'intervention des agents communaux, il est aussi nécessaire de prévoir leur mise à disposition partielle qui concernerait entre 6 et 8 agents :

- Animatrice et Agent de restauration scolaire : 2 agents soit 0.75 ETP (dont 1 CDD) ;
- Agent d'entretien et de restauration : 1 agent soit 0.14 ETP ;
- Responsable de site de restauration : 2 agents soit 0.29 ETP ;
- ATSEM et Animateur/trice en ACM : 3 agents soit 1.08 ETP (dont 1 CDD).

La répartition des heures se fera différemment suivant les périodes.

Des conventions de mise à disposition formaliseront cette démarche pour une période de trois ans, renouvelable.

Cette mise à disposition nécessite l'acceptation écrite des agents ; ces derniers ont été préalablement rencontrés afin de répondre à l'ensemble de leurs questionnements.

L'avis de la Commission Administrative Paritaire a été sollicité.

Les Comités Techniques de Haut-Léon Communauté et de la ville de Saint Pol de Léon ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires tout particulièrement :

- **D'une part, la convention de mutualisation de la Direction de l'ACM ;**
- **D'autre part, la convention de mise à disposition des agents auprès de Haut Léon Communauté.**

11- TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Exposé :

Le tableau des emplois, annexé à la note de synthèse, comme les fiches de poste et l'organigramme, permet de :

- Recenser les emplois et grades minimum-maximum de la commune ;
- Une cohérence globale des grades associés à chaque emploi ;
- Une lisibilité de l'organisation fonctionnelle ;
- Les perspectives d'évolution de carrière sur l'emploi...

Il s'avère nécessaire de le mettre à jour pour les raisons suivantes :

- Suppression du poste « Coordinateur Enfance Jeunesse et vie scolaire » dont la mission est dorénavant assurée au niveau communautaire ;
- Création d'un poste de « Chauffeur » :
 - À temps complet ;
 - Catégorie C.
 - Cadre d'emploi des « adjoint techniques territoriaux » ;
 - Grade minimum d'Adjoint technique ;
 - Grade maximum d'Agent de maîtrise
 - En lieu et place du poste de Mécanicien qui sera supprimé ultérieurement du tableau des emplois lors du départ à la retraite en mai 2019 d'un agent du service technique.

Le Comité Technique de la ville de Saint Pol de Léon a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, entérine le tableau des emplois tel que présenté, avec la prise en compte de :

- **La suppression du poste de Coordinateur Enfance Jeunesse et vie scolaire ;**
- **La création du poste de chauffeur ;**
- **La suppression, en juin 2019, du poste de Mécanicien.**

12- ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Exposé :

L'organigramme des services communaux, annexé à la note de synthèse, est une représentation schématique des liens et des relations fonctionnels et hiérarchiques qui existent entre les agents de la Collectivité.

Il met en évidence sa structure organisationnelle.

Le Comité Technique de la ville de Saint Pol de Léon a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'organigramme des services de la ville tel que présenté.

13- DECISION MODIFICATIVE

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Budget « Commune » – Décision modificative n°1

Acquisition de matériel à usage sportif

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Op°102 - 2188 - Divers matériels	27 165,00		
020 - Dépenses imprévues	- 27 165,00		
TOTAL	-	TOTAL	-

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) approuve la décision modificative susvisée.

14- ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Malgré toutes les procédures et les recours engagés, des recettes n'ont pu être recouvrées sur les budgets « Commune » et « Cantine ».

Les services du Trésor Public ont informé la Collectivité que les poursuites étaient sans effet et nécessitaient leur admission en non-valeur dont le détail est le suivant :

- Budget « Commune » pour un montant de 148,50 € concernant :
 - Deux titres de 2017 pour des droits de place (70 €) ;
 - Deux titres de CLSH pour la période des vacances de toussaint 2017 (78,50 €) ;
- Budget « Cantine » pour un montant de 17,28 € concernant :
 - Un titre de cantine sur la période de janvier et février 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **Accepte la mise en non-valeur des sommes indiquées précédemment ;**
- **Autorise l'émission de mandats dont les crédits inscrits aux budgets primitifs sont suffisants.**

15- DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Il est présenté à l'Assemblée Délibérante l'ensemble des différentes décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 8 février 2019 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

➤ **Remboursement d'assurance :**

- L'assureur Allianz et la Mutuelle de Poitiers Assurances ont adressé chacun un chèque d'un montant de 76,80 € et 130,24 € en dédommagement du sinistre survenu à l'espace socio culturel ;
- L'assureur Allianz a adressé un chèque d'un montant de 3.084,54 € en dédommagement du sinistre occasionné sur un mât d'éclairage public par la société de transport Le Calvez ;
- L'assureur SMACL a adressé un chèque d'un montant de 54,66 € en dédommagement d'un rétroviseur qu'il a fallu remplacer sur le véhicule BQ-600-BL suite au sinistre du 07/12/2018.

➤ **Arrêtés de régie :**

- ARRETE N°R1/2019 Nomination suppléant régie de recettes Atelier
- ARRETE N°R2/2019 Nomination suppléant régie d'avances Atelier
- ARRETE N°R3/2019 Nomination suppléant régie Maison Prébendale

➤ **Conventions :**

- SDEF : convention financière simplifiée du 06.03.2019
Remplacement de luminaires vétustes Rues de Keravel, Kersebet et Mesguen
Montant total : 3.500 € HT
Subvention SDEF : 1.200 €
Participation communale : 2.300 €
- SDEF : convention financière simplifiée du 11.03.2019
Extension de l'éclairage public : pose de 2 lanternes façade pour sécuriser la Rue Botloré
Montant total : 2.318,67 € HT
Subvention SDEF : 579,67 €
Participation communale : 1.739 €

➤ **Marchés publics :**

- Impression, façonnage et livraison des supports de communication :
 - Montant estimatif (DQE) non contractuel de 103.051,20 € HT
 - Entreprise : Imprimerie du Commerce à Quimper
 - Durée du marché : du 8/03/2019 au 31/12/2019 puis renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction
- Groupement de commandes pour la fourniture de signalisation routière verticale :
 - Montant estimatif de 277.000 € HT pour l'ensemble des membres du groupement
 - Entreprise : Lacroix Signalisation à Saint Herblain
 - Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

16- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Hôpital de Morlaix

Monsieur le Maire fait part du projet de restructuration de l'hôpital de Morlaix, entraînant un blocage du dialogue social, notamment sur le secteur psychiatrique où il est envisagé moins de lits. Il ajoute qu'il siège au Conseil de Surveillance et déplore un dialogue social rompu. Puis il précise qu'une médiation a été demandée mais que la direction de l'hôpital n'est pas incriminée.

La population de Morlaix et les élus sont sensibilisés sur l'avenir du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix et vont se mobiliser courant mai pour soutenir un hôpital de proximité, susceptible de devenir une annexe de l'hôpital de Brest.

Un mail sera envoyé aux membres du Conseil pour expliquer plus en détail la situation.

17- AGENDA

Jeudi 4 avril	18 :30	Forum des élus PADD
Mercredi 10 avril	19 :00	Conseil Communautaire
Jeudi 11 avril	18 :30	Commission Travaux
Vendredi 12 avril	18 :30	Vernissage Prébendale
Mercredi 24 avril	9 :30	Réunion des Maires – Breizh Coop en HLC
Mercredi 1 ^{er} mai		Arrivée Finale du Tour Cycliste de Bretagne
Mercredi 15 mai	18 :30	Conseil d'Administration du CCAS
Du 4 au 12 juin		Accueil de 12 jeunes Haïtiens à St Pol de Léon
Mercredi 12 juin	18 :00	Soirée OMS – Remise des médailles

Elections Européennes : Dimanche 26 mai 2019

* * *

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20h58.

A Saint-Pol-de-Léon, le 3 avril 2019

**Le Maire,
Nicolas FLOCH**

Le Secrétaire de séance,
M. Stéphane QUIVIGER

Les Conseillers Municipaux,